L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 7 AVRIL 1883. 56me Année

Duffour, Bouret & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La., Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 7 AVRIL 1883.

Ventes qui auront lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse d'Hommes dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Propriété rémunérative ainsi que résidences confortables et bien situées: rue du Canal, terrains non améliorés terre, Johnson et Galvez; rue Remparts, côté nord, Nos 59, 61, 63 et 65 rue Remparts, entre Gravier et Commune, quatre magasins; rue Peters, No 19 rue Peters, entre Douane et Crosman, vis-à-vis de la Douane des Etats-Unis; rue Conti, No 16 rue Conti, entre Chartres et Decatur, magasin à quatre étages; rue Royale, No 132 rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre, magasin et résidence en briques à trois étages; No 219 rue Royale, entre les rues Dauphine et St. Philippe, grands terrains et bâtisses; rue Douane, No 116 rue Douane, entre Royale et Bourbon, bâtisse en briques avec mansarde; rue Remparts, côté nord, No 190 rue Remparts, entre Douane et St. Anne, élégante, confortable et agréable résidence de famille, Nos 139, 141 rue Remparts, entre Toulouse et St. Pierre, deux résidences en briques à trois étages; rue St. Philippe, No 150 rue St. Philippe, entre Remparts et St Claude, jolie maison. Vente définitive: Magnifique résidence en bois, avec vaste terrain dans le fond, dans le Second District, No 283 rue Bienville, entre les rues Morals et Villere. Propriété améliorée du Troisième District: No 133 rue Marigny, entre Amour et Bons Enfants.

PAR HOBY & O'CONNER—Propriété de choix pour résidence, dans le Deuxième District: No 266 rue Esplanade, entre Mire et Tonti; Magasin sur la rue Commune, entre Camp et Magazine.

PAR MORATO—Propriété de valeur dans la rue St. Pierre, entre Bourbon et Dauphine.

PAR O. VALETON, à l'importer's U. S. Warehouse, No 8 rue Peters—sardines.

PAR LE BIERIE—Trois terrains, avec bâtisses et améliorations, dans l'Iletborné par rues Franklin, Tremé, Douane et Bienville; et un lot de comptoirs à recevoir, etc. Aussi, sur les lieux No 26 rue Broad, un lot de meubles et effets.

Les conséquences du traité Hawaïen.--Les splendeurs de l'usine Spreckels.

Nous apprenons, dernièrement, que le secrétaire du trésor, M. Folger, avait ordonné une enquête sur les sucres Hawaïens qui, venant d'un pays étranger, ont, on ne sait pourquoi, le privilège d'entrer en toute franchise aux Etats-Unis, alors que les sucres des autres pays sont obligés de payer des droits.

Le fait en lui-même est assez étrange déjà pour motiver cette enquête, mais il y a mieux: un représentant de New-York, M. Perry Belmont, a dénoncé, en plein Congrès, le commerce frauduleux qui se faisait à l'abri de cette exemption; il a cité des faits nombreux qui prouvaient qu'il se faisait, sur une grande échelle, une contrebande qui, non seulement nuisait à la production nationale, mais aussi au Trésor public; qu'elle privait de recettes considérables.

Il résultait de ses allégations que bien des sucres étrangers, provenant de plusieurs contrées productrices s'en allaient toucher aux Iles Sandwich, s'y faisaient adultérer et polorer, puis se présentaient aux douanes de San Francisco et de Portland, Orégon, pour y passer exempts de droits, sous la double protection du Dutch Standard, système qui semble avoir été créé pour favoriser la fraude, et de la complicité d'agents vénaux qui tendaient la main et fermaient les yeux.

Il est donc tout naturel que le Cabinet de Washington ordonne une enquête sur ce sujet et envoie des agents à San Francisco et à Portland. Ces deux agents sont MM. N. W. Bingham et S. E. Chamberlain, et il est infiniment probable qu'ils y feront mieux leur métier que les agents de la douane de ces deux ports.

Le fait est que le secrétaire du Trésor doit être singulièrement intrigué par le spectacle de ce qui se passe aux îles Sandwich. Il y a quelques années à peine, la production y était insignifiante. Tout à coup, à la faveur du traité avec les Etats-Unis, la voilà qui prend d'énormes développements, en si ce n'est la production elle-même, au moins la quantité qui en est exportée, qui entre dans l'Union. Il y a mieux encore: on voit des producteurs, des raffineurs américains, abandonner leur pays et s'en aller émigrer, eux et leur matériel, aux îles Sandwich et y installer de magnifiques raffineries qui laissent bien loin derrière elles, tout ce qu'a pu ériger de plus grandiose, au Nord et à l'Est, l'industrie sucrière.

Des spéculateurs fondent des villes qui portent leurs noms, on construit des chemins de fer pour fournir à leurs usines des communications. Qui eût jamais songé à Spreckelsville, il y a quelques années? Il a suffi du traité pour en faire un centre industriel et commercial important. C'est peut-être la plus grande sucrerie qu'il y ait au monde, la plus importante raffinerie surtout. Tel est le fruit du malencontreux traité Hawaïen: le transfert, en pays étranger, d'une industrie de l'Union, et ce qu'il y a de pis, le travail enlevé à des bras libres pour l'accorder à des esclaves, à des Chinois, dont la misère est l'état normal, à qui leur temps ni leurs bras n'appartiennent pas, qui sont liés par des contrats que réprouvent les institutions modernes, nouvelle forme d'esclavage inventée et mise clandestinement en usage pour le substituer à l'ancien, frappé d'interdit et devenu impossible.

Et c'est la Grande République Américaine qui se fait la complice de ce tripotage de travail humain; elle qui l'a interdit dans son sein, qui n'a pas reculé devant les désastres inévitables d'une grande guerre pour répandre la liberté autour d'elle, qui a libéré des millions d'hommes et les a transformés magiquement en citoyens, en électeurs, en souverains; et quand ils savourent en paix les fruits de cet arbre de la science du bien et du mal, elle veut rendre quatre cent mille d'entr'eux victimes des ambitions de quelques spéculateurs qui n'ont même pas le sens patriotique, et enlèvent à leur pays natal, leur industrie, leurs machines et leurs capitaux pour les porter à l'étranger.

Passe encore, si leur ambition s'arrêtait là, mais elle va plus loin; ils attirent à eux les races exotiques; ils les colorent, ils leur donnent la teinte des produits de qualité inférieure pour les faire entrer en franchise, et ils en arrivent à frustrer, tout à la fois, et les raffineurs du Nord, et le Trésor du gouvernement.

Les conséquences sont bien simples. Pendant que, de propos délibéré, on maintient en souffrance toute une industrie qui est la grande ressource d'un Etat et le seul gagne-pain de 400,000 malheureux; pendant qu'on fait une contrebande ruineuse pour le gouvernement et les fabricants de son pays, on amasse de grosses fortunes au loin, on y élève des sucreries, des raffineries qui écrasent, par leurs proportions grandioses, par la puissance et la perfection de leurs machines, celles du pays natal.

Nous avons sous les yeux la description de la propriété Spreckels, à laquelle on arrive par un chemin de fer construit exprès pour elle, et qui ne transporte guère que ¡le frêt qui y pénètre ou en sort. Ce n'est plus un simple établissement, c'est une ville. Les champs de cannes sont immenses, les sucreries succèdent aux sucreries et chacune d'elles, par son aménagement, son confort, son luxe, ressemble plutôt à un palais qu'à une usine; la lumière du gas y est dédaignée et c'est l'électricité qui y verse partout ses flots de lumière. Dans l'industrie sucrière, l'usine Spreckels tient le même rang que l'usine Krup, dans celle des engins de guerre, et c'est le gouvernement des Etats-Unis, c'est le Congrès, qui ont contribué puissamment à créer ces magnificences hors du pays! La leçon est bonne, croyons-nous; espérons qu'elle ne sera pas perdue.

La question ouvrière en France.

L'opinion, dit la *Voltaire*, est vivement sollicitée, en ce moment, par la question ouvrière. Nous n'avons cessé de dire qu'il y avait beaucoup à faire encore en faveur des ouvriers, nous n'avons pas perdu une occasion d'exhorter les deux Chambres à s'occuper de leurs intérêts, mais est ce à dire que leur sort soit actuellement exceptionnel?

Pour le penser, il faudrait ignorer la situation non seulement des ouvriers étrangers, mais encore des petits employés français à 1,000, 1,200 et 1,500 fr. par an. Quel est l'ouvrier parisien de valeur moyenne qui ne gagne pas, en bas mot, 2000 fr par an.

Le *Siècle* fait, à ce sujet, les observations suivantes:

"Pourquoi nos travailleurs se plaindraient-ils du gouvernement de la république? Nous regardons en vain chez toutes les nations voisines, nous ne voyons pas de contrées où le sort des ouvriers soit plus satisfaisant que celui des ouvriers français, où ils jouissent de plus de liberté, où leurs salaires soient plus élevés, où l'Etat fasse de plus grands sacrifices pour leur instruction. Nous pouvons même ajouter que de tous les ouvriers européens, l'ouvrier français est surtout l'ouvrier parisien est assurément le plus favorisé."

Notre confrère examine ensuite la situation des ouvriers allemand, suisse, italien, espagnol qui, avec des salaires moindres, ont des journées de travail plus longues et des chômages plus fréquents. Si bien, on plutôt si mal, qu'ils émigrent le plus qu'ils peuvent. Et où vont-ils? En France, pour tâcher d'obtenir ce salaire contre lequel proteste l'ouvrier français.

En Angleterre seulement les salaires sont à peu près au même taux qu'en France; mais le prix des loyers et de vivres sont généralement plus élevés en Angleterre qu'en France. Les chômages sont au moins aussi fréquents. Si dans certaines localités le sort de l'ouvrier anglais est relativement meilleur que celui de l'ouvrier français, cela tient uniquement au développement des associations, des institutions de solidarité et de prévoyance, sociétés de consommation, banques populaires, sociétés d'assurances ou de protection mutuelle. L'ouvrier anglais, qui n'a pas le droit de vote, semble avoir cherché dans sa propre initiative, dans le développement pratique du droit d'association le remède aux maux de sa situation.

"S'il n'est pas en Europe, poursuit le *Siècle*, de gouvernement dont le zèle démocratique ait dépassé les efforts du gouvernement de la République française en faveur des classes ouvrières, on peut affirmer que la plupart d'entre eux n'ont pas fait à leurs travailleurs une situation politique aussi favorable que celle dont jouissent les ouvriers français. L'octroi au suffrage universel le bulletin de vote d'un manœuvre tient, dans les destinées de la République, une autre place que celui de M. de Rothschild; le plus modeste de nos salariés peut, par son travail, parvenir aux postes les plus élevés de l'Etat; toutes nos assemblées délibérantes comptent parmi leurs membres des ouvriers. Il y en a à la Chambre, au Sénat, dans nos conseils généraux et dans presque tous les conseils municipaux de nos villes. Aucune société, on peut le dire, n'est plus accessible que la société française aux gloires du travail, aucune n'a moins de morgue, plus de justice, plus de générosité native. Cet esprit d'égalité et de solidarité a pénétré dans presque toutes nos lois, et en accordant ce que les gouvernements précédents avaient refusé, la liberté de réunion et d'association, le gouvernement républicain a certainement pensé beaucoup plus aux intérêts des classes laborieuses qu'aux intérêts des partis politiques."

L'ouvrier français veut-il de nouvelles augmentations de salaire? Mais l'élévation de son salaire n'aura-t-elle pas pour conséquence l'élévation du prix des produits fabriqués et l'impossibilité de lutter contre la concurrence étrangère?

"Il faudrait être aveugle pour ne pas voir qu'une concurrence des plus sérieuses menace l'industrie française et que nos ouvriers peuvent avoir à subir, dans un délai peut-être peu éloigné, une crise redoutable. L'abaissement du prix de l'argent, l'élévation correspondante du prix de la vie et des salaires augmentent chaque jour le taux de la main d'œuvre et, avec ce taux, celui du prix de revient de nos produits manufacturés. Le même travail que nos ouvriers font payer 10 ou 12 francs se fait en Allemagne, en Italie, en Suède, pour 8 et 6 francs. Beaucoup de nos industries ne vivent plus qu'en vertu de la vitesse acquise, par le goût de nos dominateurs, ou sur la consommation locale.

"Le temps approche où non seulement les ouvriers étrangers enlèveront, peut-être, aux nôtres toutes les commandes d'exportation, mais viendront leur enlever leurs clients français.

"Que peut le gouvernement pour prévenir cette crise économique, pour éloigner cléance industrielle? Il y a évidemment une réponse à cette question, et nous ne verrions que des avantages à une enquête établissant la cause du mal et en cherchant les remèdes. Peut-être cette enquête démontrerait-elle que les souffrances de notre industrie tiennent à des causes très diverses, mais parmi lesquelles figurerait au premier rang l'accroissement de la richesse publique, amenant paralèlement l'élévation du prix de la vie matérielle et les hausses des salaires? Ce serait un enseignement bien singulier, si nous en arrivions à cette conclusion que nous sommes trop riches et que notre excès relatif de bien être peut devenir pour nous une cause de faiblesse et de misère. Il en est cependant peut être ainsi, et la libre concurrence aidant, on s'expliquerait fort bien que l'ouvrier italien ou allemand, qui vit de macaroni ou de pommes de terre finisse par dévaser l'ouvrier français qui généralement ne mange de la viande et boit du vin tous les jours.

"Le gouvernement de la République manquerait évidemment à sa mission s'il ne conservait pas à nos travailleurs la situation privilégiée, le bien être comparatif dont les jouissent au milieu des autres travailleurs européens. Nos ouvriers doivent comprendre, de leur côté, que pour venir à leur secours, le gouvernement de la République sera d'autant plus fort que la tranquillité intérieure sera plus grande et les capitaux plus confiants."

Seulement bas! pour dames. **Bottes fines** dans les derniers arrivages de l'Etoile Rouge.

OTTUMWA, IA.—Le Dr J. N. Armstrong dit: "J'ai fait usage de "Brown's Iron Bitters" dans ma famille et en recommande l'emploi aux autres."

Autorité éminente.

Le Dr W. E. Scott, président du "College of Physicians", à Montreal, écrit: J'ai recommandé Celeri-na Liquid Meat Tonic comme la *meilleure préparation* pour la *débilité, l'indigestion, la dyspepsie la fièvre, le frisson et la perte de l'appétit. (N'en prenez pas d'autre).*

Horsford's Acid Phosphate

Dans les cas d'affaissement mental, etc,

Le Dr W. S. POWELL, Defiance, O., dit: "Je m'en suis servi avec les résultats les plus satisfaisants dans les cas de dyspepsie accompagnée de grand affaiblissement mental."

Excursions à Mandeville et à Covington.—Le bateau à vapeur New Camelia (Gerdine) fera un mea d'avril une excursion tous les DIMANCHES, partant de Milneburgh à l'arrivée du convoi de 9 heures A. M. de la place dite "Pontchartrain Junction Depot" rue des Champs-Elysées. Voir l'annonce.

Le dernier recensement de 1881, entre autres choses curieuses, nous a appris qu'on comptait à Paris près de *deux cent mille* habitants natifs de l'Auvergne, c'est-à-dire du Puy-de-Dôme, du Cantal et de certaines parties de la Lozère et de l'Aveyron.

L'arrondissement de Paris que les émigrés d'Auvergne semblent affectionner le plus est le XIe arrondissement, qui compte parmi sa population *cent mille* Auvergnats.

Dans une partie de cet arrondissement, sur quinze cents personnes qui habitent le passage Thiéré, il y a 1,125 Auvergnats.

Les Auvergnats de Paris sont répandus dans toutes les classes de la société; voici cependant quelles professions exercent la plupart d'entre eux: chineurs, c'est-à-dire: ferrailleurs fondeurs en vieux métaux, brocanteurs charbonniers et marchands de vins-logeurs.

Le comble de l'habileté et de la vitesse chez une pianiste;

Attraper le répertoire courant....

Les bas de soulens pourpre offrent un certain danger, et on doit toujours les laver à grande eau avant de les porter. On nettoye les bottines rouges avec un peu d'alcool et un chiffon de laine.

Mali's Vegetable Sicilian Hair Renewer est recommandé par des milliers de personnes dans la chevelure primitivement à ramener vers leur nuance primitive aimé que ses opérations soient graduelles, elles n'en sont pas moins complètes. Cette préparation semble pouvoir l'atteindre tous ceux qui en ont fait usage. Les propriétaires, R. P. Hall & Co sont des hommes d'affaires et entreprenants qui font participer le monde entier aux bienfaits de leur découverte, et l'ont placée entre les mains de tous les pharmaciens du pays, afin que le public en profite. Si vous découvrez quelques fils d'argent dans votre chevelure, allez vite vous acheter un flacon du célèbre "Hair Renewer"—"Carthage, N. Y. Republican."

JEFFERSON CITY, MO.—Le Dr J. C. Riddler dit: "Les personnes qui ont fait usage de "Brown's Iron Bitters", en disent le plus grand bien. C'est un très bon remède."

Information scientifique.

Dans ce siècle de progrès on est toujours à la recherche de quelque chose de nouveau, soit dans le domaine de l'industrie domestique, ou dans le domaine bien plus élevé de la science. Vingt années ont fait des expériences multipliées pour s'assurer de la valeur curative d'un médicament nouvellement découvert, le "Salvation" que", et ils ont déclaré que c'était un remède souverain pour le Rheumatisme, la Goutte et la Névralgie, le plus efficace qui ait jamais existé. Le remède est infaillible dans tous les cas.

B. TREMOULET,

Rue Bourbon, No 7, vis à vis la Poste,

Vins de Bordeaux des meilleurs crûs, reçus de maisons de premier ordre.

Sherries de Duff, Gordon & Co, de Pedro Domecq, etc.

Porto de Sandeman & Co, Offley, Cramp & Ferreira.

Champagnes de toutes marques en rasson.

Vieux Whiskies, Cognacs, Rhums, Genièvres, etc.

Vins de Californie de toutes sortes.

Vin de St-Vincent véritable, etc, etc, etc.

AUX PLUS BAS PRIX.

T. BAILLY BLANCHARD

COURTIER,

No 20 rue Carondelet.

Propriété foncières—Prêts sur hypothèques et sur sécurités collatérales—Affaires d'Assessements de Ville et d'Etat—Taxes courantes et arriérées et Licences de Ville et d'Etat faites dans les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e Districts et Gretna. 7 lan—3 m. PF.

CONTINUATION

De la vente de

L'ETOILE ROUGE.

7 avril—1f

Concours.

Des examens auront lieu le LUNDI, 16 de ce mois, au Bureau Central des Ecoles, à 9 heures du matin, dans la salle, 39 rue Bourgogne, siège de l'Conseil de Direction des écoles publiques, examens que doivent subir les professeurs qui postulent des certificats de compétence.

Les applications écrites devront être adressées au Secrétaire soussigné, le SAMEDI, 14 du courant.

Par ordre du Conseil de Direction des Ecoles.

WM. O. ROGERS,

6 avril—6 an 16 Surintendant.

SOCIETA ITALIANA DI MUTUA BENEFICENZA.

Tutti i soci che fanno parte della sud. Società sono informati che DOMENICA 8 corrente si avra riunione generale trimestrale a norma delle statuti, all'ore 12 mezdi precise.

Nel solito locale della società No 132 via Charfrot.

Per ordine del Pres:

6 avril—3f E. TESTA Segretario.

Avis aux consignataires—Le vapeur français "DUC DE LOME", commandant Philpot, du Havre à la Nouvelle-Orléans via New York, opère actuellement le déchargement de sa cargaison au pilons No 42 Quatrième District.

Les consignataires sont priés de faire leur enlèvement au fur et à mesure de la livraison de leurs marchandises autrement elles seront envoyées en magasin à leurs frais et risques.

Aucune réclamation ne sera considérée si elle n'est pas faite sur la livre avant livraison.

Il est nécessaire de se munir d'un ordre sur le vapeur pour enlever les marchandises lequel ordre sera accordé à nos bureaux le consignataire payant le montant du fret, et signant le General Average bond.

FORSTALL, CLAYTON & CIE.,

6 avril—3f Agents,

No 173 rue Commune.

AVIS—Les mères de famille et les célébrantes de l'Association des Anges de Providence sont priées d'assister à une assemblée qui doit avoir lieu le VENDREDI, 6 avril, à midi, à la Chapelle du Monastère des Carmélites Déchaussées.

A l'occasion de la Fête du Patronage de St Joseph, un de celles que célèbrent les Anges du Sanctuaire, les membres de la dite Association doivent recevoir la bénédiction du St Sacrement et faire leur acte de consécration à St Joseph. Tout le Conseil est prié de se trouver à cette assemblée le DIMANCHE 15 avril, à 5 heures du soir, au Monastère des Carmélites Déchaussées

Par ordre de la Présidente,

4 av au15av MARIE DE JESUS, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer Orléans.—Ville-Ce 2 avril 1883.—A une réunion spéciale du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue le 2 du courant, il a été décidé un dividende de 4 par cent (2 0/0) sur le capital social payable aux actionnaires sur demande.

F. COUGAT,

4avril—5f Secrétaire.

Avis aux Passagers.—Les passagers désirant s'embarquer pour l'Europe par le vapeur Marseille, sont prévenus que la liste des passagers sera close demain soir.

Pour 1re classe—SAMEDI, 7 courant à 11 h. a. m

Pour 3e " MERCREDI, 4 " à 4 h. p. m

FORSTALL, CLAYTON & Cie., Agents,

1er avril—4m7av 173 Common Street.

Bureau du Chemin de fer d'Orléans.—Coin des rues White et Lafayre.—Ville-Orléans, 24 mars 1883.—Avis du public, la compagnie a l'avantage de faire un nouveau chemin pour transporter les passagers jusqu'à la porte du Fair Ground, durant toutes les courses qui auront lieu ainsi que pour ramener ceux qui désirent retourner en ville.

Le train partira de la gare au coin de White et Lafayette, à 1 heure P. M. et arrivera à la porte du Fair Ground à 1 heure 20 minutes.

Le train partira de la porte du Fair Ground à 4 heures P. M., Jeudi, 5 avril. Les prix seront ceux annoncés pour 3 heures P. M.

Le jour suivant, et les exceptions faites pour 4.30 P. M. Quatre milles.

CINQUIEME COURSE—Bourse de $250; un handicap steeple chase pour chevaux de tous âges; $200 au premier arrivant, $50 au second. Trois chevaux ou plus, appartenant à différents propriétaires. Les inscriptions seront closes ce soir à 10 heures.

Dans toutes les courses il faudra cinq courses en deux jours.

Les membres du club sont priés de réclamer leurs insignes rue du Canal, 104.

Les courses commenceront à 2 heures du soir. En cas de renvoi pour cause de mauvais temps, une bandeville sera lancée au faite de la salle de bal "l'Ornement," à l'angle des rues Canal et St Charles.

Insignes, Quarter Stretch, pour la série des courses..... $12 00

Insignes d'intérieur..... 10 00

Insignes d'un jour..... 2 50

Entrée à l'hippodrome..... 1 00

Accès au champ, 50 cts. Pour les voitures, au champ, $1. Entrée par la porte du Champ de Gentilly.

REGLEMENTS.

Les dames ne seront pas admises aux tribunes sans cavaliers.

Les insignes d'invitation pour les non-résidents contiendront leurs noms personnels, et ne donnent droit d'entrée qu'aux personnes inscrites.

Les insignes "Quarter Stretch" donnent accès à l'intérieur du terrain et de la piste.

Les billets d'entrée à l'hippodrome ne donnent pas les mêmes privilèges que les QUARTER STRETCH.

Les membres ont droit d'entrée pour toutes les dames qu'ils accompagnent

Il est positivement prohibé de fumer sur les tribunes des membres.

Les dames et les messieurs sont priés de demeurer assis pendant qu'ont lieu les courses.

Tous les véhicules entreront par la porte de Gentilly.

Des Indiens de la RESERVE QUARTER-STRETCH pourront s'obtenir rue du Canal, 104, ou sur le terrain des courses.

Les chars du City Railroad, Pont du Bayou, embarcadère, coin des chemin d'Orléans, partiront de la Station de City, rue du Canal, toutes les trente minutes pendant les courses.

Des POOLS seront vendus dans les salles du Club du Crescent Hall, coin des rues Canal et St Charles.

Commissaires.

H. W. Conner, Jules Aldigé,

J. L. Harris, A. G. Nicolaïtis,

L. E. Gheny, Capt. J. W. Tobin.

Marqueurs du temps.

W. B. Krumbhaar, Brook Doswell.

Juges de Distance.

Thos. L. Airey, T. C. Hendren.

Comtes de Décroissance.

J. B. Lallange, C. W. Mittenberger

J. D. Post, Geo. Hopkins,

Frank Kennedy, C. W. Tindard,

W. A. Bell, Gen. Wilson Bell,

Chas. G. T. Beauregard, E. Chevallier,

Gen. Gordon, Gov. F. T. Nicholls,

Walter Bell, Wilson Mobb,

Chas. A. Conrad, W. B. Lynes,

R. H. Farrar, A. L. Lange.

S. H. Buck,

Toutes les communications devront être adressées à G. W. FOTT, Lessee and Manager, New Orleans.

G. W. FOTT, Secrétaire. E. W. SIMMONS, Président.

C. F. CARUTHERS & Cie

No 27

Rue Carondelet, "Kenner Block,"

Marchands au Détail,

de VINS fins, de LIQUEURS et de CIGARES, de première qualité.

BUVETTE dans L'ETABLISSEMENT.

30 nov—6ip

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, No 5781.—Dans l'affaire A. F. L'Eclerque demandant une monition. L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ce la peut concerner, salut:

A ces causes, A. F. L'Eclerque a acheté à une vente publique, faite par C. De Armas, commissaire pour la paroisse d'Orléans, le 10me jour de mars 1883 en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, l'un des juges de la Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, Division C, le 3e jour de Décembre, vacantseur pour la paroisse d'Orléans, Division C, le 3e jour de Décembre, 1881, en vertu d'un ordre de vente émis dans la cause de Mme Mathilde Maspero, femme de William A. Bell No 5781, du docket de ladite cour, la propriété et quatre esclaves ci-après décrites, pour une somme mentionnée au susdit ordre, conformément au Code et aux Actes 2970, 2971, 2973 et 2972, de l'Acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, et contenus dans les Statuts Révisés de la Louisiane.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour civile du district pour la paroisse d'Orléans, qu'il sera fait droit, ferme et réclamation à faire valoir contre la propriété et esclaves désirés, par celle d'une informalité quelconque dans l'ordre de vente, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente en question a eu lieu, et qu'une irrégularité ou illégalité quelconque dans l'estimation ou dans les annonces faites devant à l'époque ou au mode de vente, ou de toute autre vice quelconque d'avoir adopter dans les susdits vente, qui auraient pu être omis dans la preuve ou insertion de cette monition dans les journaux, ne pourront pas invalider la vente ainsi faite ne seront pas dans l'ordre, le décret ou le jugement.

A ladite vente de la propriété ci-après décrite, A. F. L'Eclerque, en est devenu l'acquéreur moyennant le prix ou somme de cette mille piastres ($16,000) comptant.

Description de la propriété telle qu'elle appert de l'acte de vente susdite en date du quatrième d'Août, le quatorzième jour de mars 1883.

Une certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations y érigé et construites, et appartenances et privilèges qui y appartiennent ou qui peuvent y appartenir, situé dans le Premier District de cette ville, composée de deux lots de terre contigus, situés dans la Nouvelle Ligne de Chemins, Cortes et Gasquet, mesurant deux cents pieds dix cent pieds en face et sur la rue Cortes, et trois cent dix-neuf pieds huit pouces et six lignes (319 8'6") datant face et sur la rue Gasquet